

# DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 23 juin 2017

## La Prestation Unique de Sortie d'Hospitalisation PUSH



Direction Action Sanitaire et Sociale



Caisse Générale  
de Sécurité Sociale  
de La Réunion  
[www.cgss.re](http://www.cgss.re)



SANTÉ · RETRAITE · PRÉVOYANCE · ACTION SOCIALE

# SOMMAIRE

---

|  |   |
|--|---|
| 1. Contexte et enjeux .....                                | 3 |
| 2. La Prestation Unique de Sortie d'Hospitalisation .....  | 4 |
| 3. Les atouts de la "PUSH" .....                           | 5 |
| 4. Un partenariat novateur engagé avec le Groupe CRC ..... | 6 |
| 5. Annexes.....  | 7 |



# La Prestation Unique de Sortie d'Hospitalisation PUSH

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

---

Les sorties d'hospitalisation mal préparées ou précipitées sont facteurs d'aggravation ou de déclenchement de situations de fragilité, et peuvent conduire à des ré-hospitalisations précoces et/ou inadaptées.

Ainsi, on estime la fréquence des ré-hospitalisations dites « évitables » à :

- 37% des séjours de patients de + de 80 ans
- 15% pour la catégorie des 30 à 70 ans.\*

Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population réunionnaise, on peut s'attendre à une augmentation significative du recours aux soins hospitaliers des personnes âgées et des dépenses liées.

Ce constat a amené la CGSS à reconsidérer la question du repérage des manques et des besoins des patients avant la sortie d'hospitalisation en leur proposant une prestation innovante afin d'accompagner et sécuriser le retour à domicile : la Prestation Unique de Sortie d'Hospitalisation.

Les enjeux, partagés par la CGSS et les établissements hospitaliers, sont en effet les suivants :

- **faciliter et sécuriser le retour à domicile après hospitalisation en proposant au plus grand nombre d'assurés différentes prestations**
- diminuer les ré-hospitalisations «évitable» et/ou réduire la durée des hospitalisations, coûteuses pour la collectivité
- faciliter le travail des services hospitaliers en simplifiant les démarches administratives de montage de dossiers d'aides
- améliorer la visibilité et l'accès des prestations de sortie d'hospitalisation pour encourager leur recours.

\* Source : Commission des comptes de la Sécurité Sociale, 2012



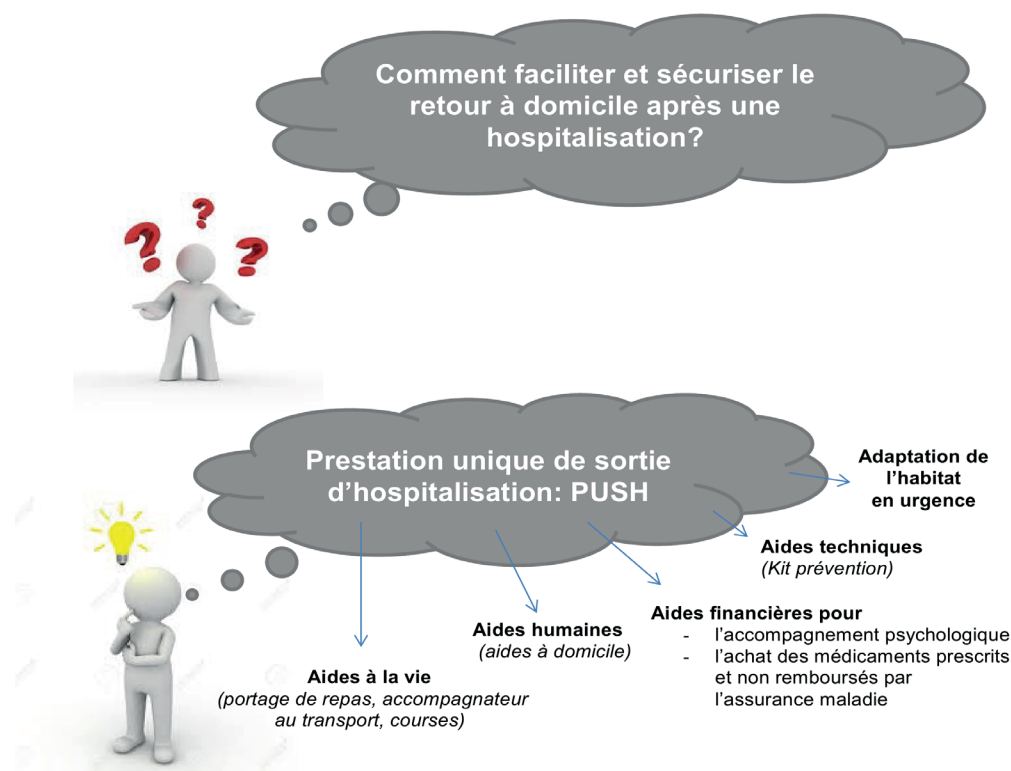
## 2. LA PRESTATION UNIQUE DE SORTIE D'HOSPITALISATION

Ce dispositif a été élaboré et expérimenté au CHU Sud, et sera généralisé à l'ensemble du territoire à partir de juin 2017.

Il consiste à regrouper sous une **prestation unique** les différentes prestations d'aides extra-légales à la sortie d'hospitalisation : pour les actifs ET les retraités.

**L'objectif de la prestation unique est de faciliter le retour après une hospitalisation, à travers notamment la prise en charge :**

- **d'aides humaines (aides à domicile)**
- **d'aides à la vie (portage de repas, accompagnateur au transport, courses),**
- **de conseils et recommandations**
- **d'aides techniques (kits de prévention)**
- **des travaux d'adaptation du logement en urgence**
- **d'aides financières pour l'accompagnement psychologique**
- **d'aides financières pour l'achat de médicaments prescrits et non remboursés par l'Assurance Maladie.**



La procédure est la suivante :

1. Un référent hospitalier (assistant social, infirmier, cadre de santé, médecin) complète et transmet à la CGSS un formulaire de demande d'aide, pour un patient préalablement identifié comme fragilisé.
2. Après étude des droits et dès la sortie d'hospitalisation, une évaluation des besoins d'aide est réalisée au domicile du bénéficiaire par la CGSS, afin de lui proposer un plan d'aide adapté.
3. Le plan d'aide préconisé est mis en place par la CGSS. Le prestataire choisi par le bénéficiaire intervient au domicile dans les jours suivants la sortie d'hospitalisation.

### 3. LES ATOUTS DE LA « PUSH »

---

La Prestation Unique de Sortie d'Hospitalisation offre des avantages aux professionnels hospitaliers qui la préconisent, mais surtout aux bénéficiaires :

- **Sécurise et facilite le retour à domicile après une hospitalisation**
- **Une prise en compte de la précarité des ménages réunionnais :**
  - Le barème d'attribution de l'aide aux actifs a été réajusté pour diminuer significativement le reste à charge du bénéficiaire (pour les plus modestes 20 centimes / heure, soit 9,14 € pour un plan d'aide de 45 heures) et pour considérer les situations familiales (enfants à charge)
  - Possibilité de prise en charge de la participation financière des retraités (par l'action sociale du Groupe CRC ou par la CGSS – sur enquête sociale).
- **Des circuits administratifs courts et prioritaires :**
  - Simplification des démarches administratives :
  - Un formulaire unique et très simplifié de demande d'aide (complété par le référent hospitalier)
  - La prescription de l'aide par un large panel de professionnels hospitaliers (infirmiers, cadres de santé, assistants sociaux, médecins)
  - Population éligible : actifs ET retraités du régime général, agricole, fonction publique d'État, quels que soit la pathologie et le service de soins
- **Prestation proposée aux patients admis en soins ambulatoires comme en hospitalisation complète.**



## 4. UN PARTENARIAT NOVATEUR ENGAGE AVEC LE GROUPE CRC

---

Afin de permettre au plus grand nombre d'assurés de bénéficier de la prestation sans l'avance d'une participation financière, la CGSS a initié un partenariat novateur avec l'Action Sociale du Groupe CRC (Caisses Réunionnaises Complémentaires).

Le Groupe CRC est un Groupe solidaire, qui outre ses cœurs de métiers (santé, retraite, prévoyance), s'engage sur le terrain social et sociétal par le biais de son **Action Sociale**.

Une des orientations prioritaires de l'Action Sociale de la Caisse Réunionnaise de Retraite complémentaire (CRR), institution membre du Groupe CRC, est l'accompagnement du grand âge en perte d'autonomie. Cela passe par le développement d'actions pour le maintien à domicile et l'accompagnement après une hospitalisation. Ainsi, dans le cadre de sa politique de déploiement d'actions innovantes et concrètes pour accompagner les Réunionnais au quotidien, l'Action Sociale de la CRR, **s'engage à financer le reste à charge des retraités de la CRR dans le cadre du dispositif PUSH.**

La Prestation Unique de Sortie d'Hospitalisation est un ensemble d'aides et de prestations qui facilitent et sécurisent le retour à domicile après une hospitalisation, pour les patients actifs et retraités.

Elle est prescrite par le personnel hospitalier et mise en place par la CGSS dans des délais très courts, grâce à des circuits administratifs prioritaires.

Par cette nouvelle prestation, la CGSS souhaite impulser une nouvelle dynamique dans la prise en compte des besoins du patient lors de sa sortie d'hospitalisation, pour une meilleure gestion des risques et des coûts.

Actuellement accessible aux retraités et actifs du régime Général, du régime Agricole ou de la Fonction publique d'État, la PUSH pourrait à terme s'étendre aux ressortissants des autres régimes (Régime Social des Indépendants, EDF, ...).



## 5. ANNEXES

---

- La notice PUSH
- Le formulaire de demande d'aide PUSH
- Le livret de présentation des Caisses Réunionnaises Complémentaires (Groupe CRC)

